

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail- Liberté - Patrie



**EMISSIONS SIMULTANÉES D'OBLIGATIONS ET DE BONS
ASSIMILABLES DU TRESOR PAR ADJUDICATION**

NOTE D'INFORMATION

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	: Agence Française de Développement
ANPGF	: Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement
APG	: Accord Politique Global
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CFA	: Communauté Financière Africaine
CREPMF	: Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CRT	: Caisse de Retraite du Togo
CDDI	: Commissariat des Douanes et des Droits Indirects
CI	: Commissariat des Impôts
DC/BR	: Dépositaire Central/ Banque de Règlement
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTI	: Droits et Taxes à l'Importation
FEC	: Facilité Elargie du Crédit
FMI	: Fonds Monétaire International
IDH	: Indice de Développement Humain
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
OTR	: Office Togolais des Recettes
PAL	: Port Autonome de Lomé
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires
PIB	: Produit Intérieur Brut
PISB	: Production Imputée de Services Bancaires
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
SIG	: Société de Gestion et d'Intermédiation

Liste des Tableaux

Tableau n°1 : Caractéristiques des émissions
Tableau n°2 : Tableau d'amortissement des obligations (en FCFA)

SOMMAIRE

	Pages
I- RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX OPERATIONS	4
1.1- Cadre des opérations	4
1.2- Objet des opérations	6
1.3- Caractéristiques des émissions	6
1.4- Mécanisme de l'adjudication à prix (taux) multiples	7
1.5- Les avantages	7
II. PRESENTATION DE L'EMETTEUR	9
2.1- Généralités sur le Togo	9
2.2- Évolution de la situation économique et financière du Togo	10
2.3- Les perspectives économiques du Togo en 2016	22
2.4- Le Ministère de l'Economie et des Finances	23
2.5- L'office Togolaise des Recettes (OTR)	28
ANNEXE	32
Liste des Directions Nationales de la BCEAO	33

I- RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX OPERATIONS

1.1- Cadre des opérations

L'environnement économique et financier international au cours du premier semestre 2016 est marqué essentiellement par les incertitudes liées aux conséquences du vote en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne " BREXIT ". L'impact macroéconomique attendu consiste en une augmentation de l'incertitude qui aura un retentissement négatif sur la confiance et l'investissement à travers ses répercussions sur les conditions financières et le sentiment du marché financier d'une manière générale. Cette incertitude devrait se réduire progressivement si les arrangements subséquents du " BREXIT " entre l'Union européenne et le Royaume-Uni évitent une forte augmentation des barrières économiques, des perturbations majeures du marché financier et des conséquences politiques négatives.

Le taux de croissance de l'économie mondiale serait de 3,1% en 2016, inchangé par rapport à 2015, soit une révision à la baisse de 0,1 point par rapport au WEO d'avril 2016. Les économies émergentes et les économies en développement sont les plus fortes contributrices à cette croissance. A contrario, les économies avancées font face à des problèmes structurels, notamment une population vieillissante et une diminution de la productivité totale des facteurs qui limitent la production potentielle.

La croissance aux Etats-Unis en 2016 serait de 2,2% contre 2,4% en 2015, soit une révision à la baisse de 0,2 point par rapport au WEO d'avril 2016. Malgré la hausse de la consommation finale des ménages favorisée par l'augmentation du revenu disponible réel en phase avec la baisse des prix des produits pétroliers, l'activité subit l'impact de la réduction importante des investissements dans l'exploration et l'exploitation pétrolière et minière sans oublier l'appréciation du taux de change du dollar.

Dans la zone euro, le taux de croissance serait de 1,6% en 2016 contre 1,7% en 2015. Ce taux de croissance reflète l'impact potentiel du " BREXIT " sur la confiance des consommateurs et des entreprises. La demande intérieure, notamment l'investissement a été le moteur de la croissance, portant le taux de croissance du PIB à 2,2% au premier trimestre 2016.

La croissance en Afrique Subsaharienne continue à pâtir de la baisse des prix du pétrole et des matières premières non pétrolières. Les deux économies les plus développées de la

région (Nigeria et Afrique du Sud) sont confrontées à d'importants défis macroéconomiques et structurels. Le taux de croissance de l'Afrique Subsaharienne passerait de 3,3% en 2015 à 1,6% en 2016, le Nigeria étant en récession depuis la fin du deuxième trimestre 2016.

Au Togo, l'activité économique reste globalement bien orientée. La croissance du PIB réel en 2016 est attendue à 5,0%. Au niveau de la demande globale, la croissance serait essentiellement portée par les investissements public et privé. Au terme des six premiers mois de l'année 2016, le taux d'inflation mesuré par l'indice harmonisé des prix à la consommation est de 1,9%.

S'agissant du commerce spécial, les échanges commerciaux du Togo au premier semestre 2016 comparés à la même période de 2015 sont marqués par une régression des exportations, une progression des importations et une aggravation du déficit commercial.

Sur le plan monétaire, les crédits à l'économie et la masse monétaire à fin juin 2016 régressent respectivement de 2,2% et 1,6% par rapport à fin décembre 2015.

Au titre des finances publiques, les recettes totales de l'Etat sont de 301,3 milliards de FCFA au terme des six premiers mois de 2016, en progression de 16,2%, et les dépenses totales se situent à 349,1 milliards de FCFA, en hausse de 17,6% par rapport à la même période de 2015.

L'encours de la dette publique totale (intérieure et extérieure) est passé de 1.856,06 milliards de FCFA à fin décembre 2015 à 1.982,8 milliards de FCFA à fin septembre 2016, enregistrant une hausse de 6,8%.

Depuis l'entrée en vigueur du cadre réglementaire relatif aux titres publics émis par voie d'adjudication, le Togo a recours au marché comme source alternative de financement. Dans le cadre de la poursuite de la diversification des sources de financement de l'Etat et de l'animation permanente du marché des titres publics, le Ministre de l'Economie et des Finances a autorisé la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) à émettre en Janvier 2017, des bons du Trésor et des obligations du Trésor pour un montant total de quarante (40) milliards de FCFA.

L'organisation matérielle de l'émission est assurée par l'Agence UMOA-Titres en partenariat avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), conformément au

Règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.

1.2 Objet des opérations

L'émission d'obligations du Trésor est envisagée pour le financement des projets d'investissement. Elle est la première émission d'obligations de l'année 2017.

Quant à l'émission des bons du Trésor négociables, elle vise à mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales en vue d'assurer la couverture des besoins de financement à court terme du Trésor public togolais.

1.3 Caractéristiques des émissions

Tableau 1 : Caractéristiques des émissions

	Emission d'obligations	Emission de bons
Emetteur	Etat togolais	
Montant mis en adjudication	20 milliards de FCFA	20 milliards de FCFA
Objet de l'opération	Financement des projets d'investissement	Couverture des besoins de financement à court terme du Trésor
Valeur nominale	10 000 F CFA	1 000 000 F CFA
Prix d'émission	Prix multiples	Taux multiples
Nombre de titres émis	2 000 000 d'obligations	2 000 de bons
Nature des titres	Titres dématérialisés, inscrits dans les livres de la BCEAO	
Durée de l'emprunt	3 ans	182 jours
Jouissance des titres	06 janvier 2017	
Taux d'intérêt	5,5% l'an	-
Paiement des intérêts	Les intérêts seront payés annuellement à partir de la première date anniversaire de la jouissance des titres remboursement In Fine.	les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale des bons.
Remboursement du capital	Le remboursement de ces obligations se fera en totalité le premier jour ouvrable suivant la date d'échéance.	Les bons sont remboursables le premier jour ouvré suivant la date d'échéance.
Liquidité	Les Obligations et les Bons du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale et sont négociables sur le marché secondaire conformément au Règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.	
Assimilation ultérieure	Ces lignes de bons et d'obligations du Trésor peuvent faire l'objet d'une assimilation ultérieure.	
Date d'adjudication	05 janvier 2017	
Date de maturité	06 janvier 2020	06 juillet 2017
Période et lieu de souscription :	La période de souscription est prévue le 05 janvier 2017 de 9 h 00 à 10 h 30 mn TU à travers l'application SAGETIL-UMOA.	

Tableau 2 : Tableau d'amortissement des obligations (en FCFA) :

Dates	Encours en Début de période	Intérêts	Principal	Service	Encours en Fin de période
06/01/2018	20 000 000 000	1 100 000 000	0	1 100 000 000	20 000 000 000
06/01/2019	20 000 000 000	1 100 000 000	0	1 100 000 000	20 000 000 000
06/01/2020	20 000 000 000	1 100 000 000	20 000 000 000	21 100 000 000	0

1.4 Mécanisme de l'adjudication à prix ou taux multiples

Description du principe

L'adjudication à prix (taux) multiples ou à prix (taux) demandés est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication d'obligations et de bons du Trésor, c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de prix (taux). Les soumissions sont retenues dans l'ordre décroissant (croissant) des prix (taux) et rémunérées aux prix (taux) proposés par les différents soumissionnaires.

Ce mécanisme, reposant principalement sur la procédure des enchères, permet une expression des forces du marché.

1.5 Les avantages

Les titres publics émis présentent les avantages ci-après pour le souscripteur :

- a) **le rendement** : les titres publics émis constituent une opportunité de placement pour les opérateurs économiques. Les intérêts (rémunération) est payable d'avance et précomptée sur la valeur nominale des bons et seront payés annuellement à partir de la première date anniversaire de la jouissance des obligations ;
- b) **la liquidité** : les titres publics émis sont admissibles au refinancement de la BCEAO et sont négociables sur toute l'étendue de l'UEMOA ;
- c) **la garantie** : le remboursement est garanti par l'Etat togolais ;
- d) **la pondération dans les risques bancaires** : les titres publics émis sont pondérés à 0% dans les risques bancaires ;

e) **la diversification du patrimoine** : les titres publics émis constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières ainsi qu'aux opérateurs économiques de diversifier leurs portefeuilles de titres ;

f) **la couverture des engagements d'assurance** : les titres publics émis sont admissibles en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurance, conformément aux dispositions du code CIMA.

II- PRESENTATION DE L'EMETTEUR

2.1 Généralités sur le Togo

Située dans la partie occidentale du continent africain, entre d'une part, la 6^{ème} et le 11^{ème} degré de latitude Nord et d'autre part entre le méridien 0 et 1,6 degré de longitude Est, la République Togolaise s'étend sur une superficie de 56.600 km². Sa longueur est de 600 km à vol d'oiseau et sa largeur varie entre 50 et 150 km.

Le Togo est limité au Nord par le Burkina Faso, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par le Bénin et à l'Ouest par le Ghana. Le pays est découpé en 5 grandes régions administratives qui se présentent comme suit avec leurs chefs-lieux respectifs :

- Région Maritime : Tsévié
- Région des Plateaux : Atakpamé
- Région Centrale : Sokodé
- Région de la Kara : Kara
- Région des Savanes : Dapaong

En dehors d'une longue chaîne de montagne (chaîne de l'Atakora) qui s'étend du centre (le long de la frontière du Ghana) au Nord (le long de la frontière du Bénin), le relief est peu escarpé et représente un obstacle topographique mineur au développement du transport.

En raison de son allongement en latitude, le Togo connaît deux régimes climatiques : un climat de type équatorial au sud et un climat de type tropical au Nord.

La majeure partie des sols du pays (59%) est ferrugineuse. Le Togo est arrosé par d'importants cours d'eau permanents liés à de grands bassins. Ces cours d'eau ont généralement un régime régulier et modeste de part leur débit et leur longueur.

La population togolaise est estimée en 2011 à 6.191.155 habitants¹ pour un taux annuel de croissance de l'ordre de 2,8%. Environ 60% de cette population se concentrent dans la zone sud (régions Maritime et des Plateaux) sur un peu plus de 40% de la superficie du pays.

La densité moyenne estimée est de l'ordre de 109 hbts/km² en 2011 avec une forte concentration dans les zones agricoles, du fait de la recherche de nouvelles terres cultivables et dans les grandes villes.

¹ Résultats définitifs RGPH 2010-DGSCN

2.2 Évolution de la situation économique et financière du Togo

2.2.1 Année 2015

2.2.1.1 Le Secteur réel

L'activité économique a été marquée en 2015 par la poursuite de l'exécution des projets d'appui au secteur agricole à travers le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) et la mise en œuvre de la politique des grands travaux de renforcement des infrastructures économiques. Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 5,3% en 2015 contre 5,9% en 2014. Cette croissance est portée du côté de l'offre par les secteurs secondaire et tertiaire. Le secteur primaire a enregistré des contre-performances imputables à la mauvaise pluviométrie enregistrée au cours de la campagne 2015-2016 qui a eu un impact négatif sur la production agricole, principalement celle des cultures vivrières et du coton

a. Secteur primaire

La production vivrière régresse de 6,5% par rapport à 2014 et s'établit à 5.008,8 milliers de tonnes. Toutes les cultures sont en baisse en 2015 à l'exception du haricot et de l'arachide qui sont en hausse respectivement de 5,9% et 0,6%. Les contre-performances réalisées dans la production vivrière et dans la production du coton résultent de la mauvaise pluviométrie enregistrée au cours de la campagne 2015-2016. La production des cultures d'exportation, notamment celle du coton, s'est orientée à la baisse en passant de 199,5 milliers de tonnes en 2014 à 180,0 milliers de tonnes en 2015. Leur valeur ajoutée est en régression de 9,8% contre une croissance de 27,6% en 2014. Ce recul des cultures de rente est porté principalement par la production du coton qui est en baisse de 29,8%.

b. Secteur secondaire

La VA du secteur secondaire enregistre une hausse de 10,4% en 2015. Sa contribution à la croissance est de +2,1%, en liaison avec une contribution à la croissance de +0,8% des "BTP" et les performances enregistrées dans les industries manufacturières et les industries extractives dont les contributions sont estimées respectivement à 0,7% et 0,6%.

Au niveau des industries extractives, il est noté un accroissement de 18,5% de la valeur ajoutée contre une baisse de 3,0% en 2014. La VA du clinker est en hausse de 80,4% après une régression de 9,9% en 2014, en liaison avec l'entrée en activité de SCANTOGO. En 2015, la VA du phosphate a progressé de 0,1% après une baisse de 10,4% en 2014.

c. Secteur tertiaire

La VA du secteur tertiaire marchand est en hausse de 3,5%. Les différentes composantes ont évolué comme suit : "Commerce" (+2,5%), "Transports, Entrepôts et Communications" (+8,9%), "Banques, Assurances" (+1,9%) et "Autres services marchands" (+1,6%). Sa contribution à la croissance du PIB est de +1,1% en 2015.

La VA des branches non marchandes est en hausse de 2,1% contre 1,9% en 2014.

2.2.1.2 Finances publiques

Les opérations financières de l'Etat au titre de l'année 2015 comparées à celles de 2014 présentent les évolutions suivantes :

- une hausse de 14,0% des recettes totales et dons ;
- un accroissement de 24,6% des dépenses totales et prêts nets ;
- une progression de 34,0% des dépenses d'investissement ;
- un solde global base caisse (dons inclus) de -124,1 milliards de FCFA contre - 100,2 milliards de FCFA un an plus tôt.

a. Recettes de l'Etat et dons

En 2015, les recettes de l'Etat (dons inclus) ont atteint 628,2 milliards de FCFA et sont en progression de 14,0% par rapport à 2014.

Les recettes totales se chiffrent à 571,0 milliards de FCFA, en hausse de 13,0% par rapport à fin décembre 2014.

Les recettes fiscales s'élèvent à 516,3 milliards de FCFA, en augmentation de 12,7%. Cette progression est impulsée par les "taxes sur les biens et services" (+19,6%) et les "Impôts sur le commerce extérieur" (+13,0%) qui se chiffrent respectivement à 265,8 milliards de FCFA et 132,5 milliards de FCFA.

Les recouvrements fiscaux du Commissariat des impôts (CI) ont atteint 222,2 milliards de FCFA contre 212,0 milliards de FCFA en 2014 et représentent 105,9% des prévisions annuelles.

Les contributions indirectes recouvrées par le Commissariat des douanes et droits indirects (CDDI) à fin décembre 2015 se chiffrent à 294,0 milliards de FCFA, contre 246,2 milliards de FCFA à fin décembre 2014. Ils représentent 108,7% des prévisions annuelles.

Les performances du CI et du CDDI s'expliquent fondamentalement par le renforcement de la lutte contre la fraude, la corruption et la contrebande, la collecte des recettes par les banques, le renforcement de l'analyse de risques, l'informatisation des services et les efforts accrus de sensibilisation.

Au terme de l'année 2015, les recettes non fiscales s'élèvent à 54,7 milliards de FCFA contre 47,2 milliards de FCFA à fin décembre 2014.

En 2015, les dons mobilisés s'élèvent à 57,2 milliards de FCFA contre 45,8 milliards de FCFA en 2014.

b. Dépenses et prêts nets

Les dépenses totales de l'Etat enregistrées à la fin de l'année 2015 s'élèvent à 780,6 milliards de FCFA, en progression de 24,6% par rapport à 2014.

Les dépenses courantes s'établissent à 501,5 milliards de FCFA, en hausse de 19,8% par rapport à fin décembre 2014. Cette évolution s'explique par la progression de 19,7% des "salaires et traitements", et de 27,9% des "autres dépenses courantes" qui s'établissent respectivement à 171,7 milliards de FCFA et 250,0 milliards de FCFA. Les intérêts dus au titre de la dette publique se chiffrent à 45,4 milliards de FCFA contre 28,3 milliards de FCFA en 2014.

Les dépenses d'investissement en 2015 s'établissent à 277,7 milliards de FCFA, en augmentation de 34,0% par rapport à 2014. Cet accroissement est porté aussi bien par les dépenses en capital sur financement interne et externe.

c. Soldes et financement

Le "solde global base caisse" (dons inclus) s'établit, en 2015, à -124,1 milliards de FCFA contre -100,2 milliards de FCFA à fin décembre 2014.

Le financement intérieur et le financement extérieur sont évalués respectivement à 47,2 milliards de FCFA et 76,9 milliards de FCFA contre respectivement 59,0 milliards de FCFA et 49,4 milliards de FCFA un an plus tôt.

2.2.1.3 Estimations de la balance des paiements 2015

La balance des paiements du Togo enregistrerait en 2015, un solde excédentaire de 115,0 milliards de FCFA résultant d'un déficit courant de 150,5 milliards de FCFA, d'un excédent du compte de capital de 154,2 milliards de FCFA et d'un passif net du compte financier de 111,3 milliards de FCFA.

a. Balance courante

Le déficit courant s'améliorerait de 75,8 milliards de FCFA par rapport à l'année 2014, en raison notamment de la réduction du déficit de la balance des biens, cumulée à l'amélioration des soldes des services ainsi que des revenus primaires et secondaires.

L'amélioration de 62,5 milliards de FCFA du solde déficitaire des biens serait consécutive à la hausse des exportations de 56,3 milliards de FCFA et au repli de 6,2 milliards de FCFA des importations.

La progression des exportations serait liée notamment à l'augmentation des transactions sur les produits des industries extractives, surtout dans le domaine du phosphate. Les ventes extérieures de phosphate se sont inscrites en hausse en 2015, à la faveur d'un accroissement de 33,8% du prix moyen de cession, dans un contexte de repli de 20,6% de la quantité exportée, malgré la hausse de 3,7% de la quantité produite. S'agissant du clinker et du ciment, leurs exportations ont respectivement baissé de 37,9% et 59,3%, en relation avec l'orientation défavorable des quantités exportées et produites, suite à de fréquentes grèves du personnel, entraînant, au cours des mois de novembre et décembre 2015, l'arrêt provisoire des activités dans certaines usines de production de clinker et de ciment.

Sur la période, les exportations de café, cacao et coton ont respectivement progressé de 51,8%, 0,7% et 30,7%, du fait principalement de la disponibilité des stocks constitués en 2014.

La diminution des importations de biens serait due principalement à :

- la baisse de la facture pétrolière, à la faveur du repli du cours du baril ;
- la régression des achats de biens d'équipement liée notamment à l'achèvement des travaux de modernisation des équipements portuaires et aéroportuaires.

L'excédent de la balance des services se renforcerait de 1,4 milliard de FCFA, suite notamment à la hausse de l'offre des services, en particulier le transport et les activités portuaires.

Le solde des revenus primaires augmenterait de 0,7 milliard de FCFA en s'établissant à 23,5 milliards de FCFA en 2015 contre 22,8 milliards de FCFA en 2014, en liaison principalement avec la hausse des flux nets de la rémunération des salariés.

Le solde excédentaire des revenus secondaires s'établirait à 169,4 milliards de FCFA en 2015, en progression de 11,2 milliards de FCFA par rapport au niveau de 2014, suite à l'amélioration du solde des transferts de fonds des travailleurs migrants conjuguée à la hausse des dons courants mobilisés par l'administration publique.

Dans ce contexte, le solde courant hors dons de la balance des paiements rapporté au PIB courant se situerait à -8,3% contre -12,2% en 2014.

b. Compte de capital et d'opérations financières

Le solde du compte de capital se situerait à 154,2 milliards de FCFA, en baisse de 3,3 milliards de FCFA, suite à la diminution de la mobilisation des dons et des ressources par les administrations publiques.

Le solde du compte financier serait de -111,3 milliards de FCFA en 2015, contre 9,8 milliards de FCFA en 2014, soit un endettement net de 121,1 milliards de FCFA. Cette évolution résulterait principalement des entrées nettes de 64,3 milliards de FCFA et de 61,7 milliards de FCFA respectivement des investissements directs et des investissements de portefeuille.

2.2.1.4 Secteur monétaire

A fin décembre 2015, l'évolution de la situation monétaire comparée à celle de fin décembre 2014 fait ressortir une amélioration de 115,0 milliards de FCFA de la position extérieure nette et un renforcement de 107,4 milliards de FCFA du crédit intérieur. En contrepartie, la masse monétaire a progressé de 221,6 milliards de FCFA.

a. Avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets (AEN) des institutions monétaires, à fin décembre 2015, sont ressortis à 353,9 milliards de FCFA contre 238,9 milliards de FCFA à fin décembre 2014, soit une hausse de 48,1%. Cette progression est attribuable au renforcement de la position extérieure nette de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) de 119,3 milliards de FCFA, atténué par le repli de 4,3 milliards de FCFA de celle des banques de dépôt.

L'expansion des AEN de la Banque centrale est imputable à l'accroissement de 68,7 milliards de FCFA des avoirs extérieurs bruts, principalement la position créditrice en disponibilité extérieure (+75,3 milliards de FCFA), renforcé par le recul de 50,6 milliards de FCFA des engagements extérieurs, notamment la régression des dépôts des institutions sous-régionales et internationales dans les livres de l'Institut d'émission.

b. Position nette du gouvernement

Par rapport à fin décembre 2014, la Position Nette du Gouvernement (PNG) s'est améliorée de 16,0 milliards de FCFA (-12,8%) à fin décembre 2015, sous l'effet conjugué principalement de :

- la baisse de 17,5 milliards de FCFA des concours des banques à l'Etat, en rapport avec les remboursements de titres publics (bons et obligations du Trésor), émis les années précédentes, ainsi que des autres concours à l'Etat ;
- la diminution de 14,2 milliards de FCFA des concours de la BCEAO à l'Etat, en relation avec les amortissements de 8,3 milliards FCFA et 5,9 milliards de FCFA respectivement au titre des concours du FMI et ceux adossés aux allocations de DTS ;
- la hausse de 16,1 milliards de FCFA des dépôts publics dans les banques, en rapport avec l'accroissement des dépôts des structures publiques et parapubliques ;
- la régression de 29,7 milliards de FCFA des dépôts de l'Etat à la BCEAO, en liaison avec les divers remboursements et amortissements de dettes vis-à-vis des banques et du FMI.

2.2.1.5 Dette publique

L'encours de la dette publique à fin 2015 s'élève à 1.856,93 milliards de FCFA contre 1.484,16 milliards de FCFA à fin 2014, soit une hausse de 25,06%.

L'encours de la dette publique rapporté au PIB ressort à 75,4% à fin 2015 contre 67,0% à fin 2014.

2.2.1.6 Analyse des critères du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA

Le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA comporte cinq (05) critères ² répartis en critères de premier rang et en critères de deuxième rang.

Au titre de la surveillance multilatérale, la situation de la convergence à fin décembre 2015 se présente comme suit :

a. Critères de premier rang

- **Solde budgétaire de base équilibré**

Le solde budgétaire de base rapporté au PIB est de -6.3% en 2015 contre -3,% en 2014.

- **Taux d'inflation annuel moyen (norme : $\leq 3\%$)**

Le taux d'inflation annuel moyen est de 1,7% en 2015.

- **Ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal (norme $\leq 70\%$)**

Le taux d'endettement est de 75,4% en 2015 contre 67,0% en 2014. Cette évolution s'explique aussi bien par la hausse de la dette extérieure que par celle de la dette intérieure. L'encours de la dette extérieure et celui de la dette intérieure représentant respectivement l'équivalent de 28,4% et 47,0% en 2015 contre 21,2% et 45,7% en 2014.

Le respect des critères de premier rang permet de passer à la phase de stabilité.

b. Critères de second rang

- **Taux de pression fiscale : (norme : $\geq 17\%$)**

Le taux de pression fiscale s'établit à 21,3% en 2015 contre 20,7% en 2014. Cette situation s'explique par la forte progression des recettes fiscales en 2015, soit 12,6% par rapport à une hausse modérée du PIB nominal due à la baisse des prix de produits vivriers et du phosphate.

- **Masse salariale / recettes fiscales (norme $\leq 35\%$)**

Le ratio passe de 31,3% en 2014 à 33,3% en 2015. Cette évolution s'explique par la hausse plus importante des dépenses de personnel consécutive d'une part par le rappel de salaire accordé aux agents de la santé et d'autre part à l'intégration de certains agents contractuels.

2.2.2. Année 2016

L'activité économique en 2016 évoluerait dans un environnement national marqué par la poursuite de l'exécution des projets du PNIASA. Une reprise est attendue au niveau du

² Conformément à l'Acte Additionnel n°01/2015CCEG/UEMOA instituant un Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA

secteur primaire qui devrait rattraper la contraction observée en 2015.

Le secteur primaire bénéficierait des mesures de soutien du Gouvernement, notamment la mise à disposition à temps des intrants agricoles. La croissance économique du PIB réel en 2016 serait essentiellement portée par le secteur primaire.

Dans le secteur secondaire, les productions de clinker et de ciment seraient en hausse alors que le phosphate connaîtrait un repli. La performance attendue des industries extractives hors phosphate serait essentiellement portée par la production du clinker qui bénéficierait de la mise en service totale de l'usine de la société SCANTOGO. Les bâtiments et travaux publics seraient en hausse et bénéficieraient ainsi aux industries connexes, notamment les aciéries et les cimenteries.

Au niveau du secteur tertiaire, le transport terrestre serait bien orienté eu égard à la consommation élevée des produits pétroliers. L'activité de transport proviendrait également de l'Aéroport international Gnassingbé Eyadéma (AIGE) après la mise en service le 26 avril 2016 de la nouvelle aérogare avec les promesses d'arrivée très prochaine de nouvelles compagnies. Pour ce qui concerne le Port autonome de Lomé (PAL), le gouvernement prendra les mesures nécessaires en vue de desserrer les contraintes nées de l'application du règlement 14 de l'UEMOA relatif à la charge à l'essieu et qui serait cause d'un détournement de trafic au détriment du PAL.

Eu égard à ces hypothèses, le taux de croissance du PIB réel s'établirait à 5,0% en 2016 contre 5,3% en 2015. Ce tassement s'expliquerait notamment par le recul de la production de phosphate.

2.2.2.1 Le Secteur réel

a. Le secteur primaire :

La valeur ajoutée (VA) du secteur primaire serait en hausse de 8,8% contre une baisse de 1,0% en 2015. Sa contribution à la croissance serait de 2,6% contre une contribution de -0,3% en 2015. Cette bonne performance serait liée à l'augmentation de la production agricole dont la VA s'accroîtrait de 6,6% et à la bonne tenue de l'élevage qui progresserait de 16,5%.

b. Le secteur secondaire :

La VA du secteur secondaire enregistrerait une hausse de 3,4% en 2016 et sa contribution à la croissance serait de 0,7%, en liaison notamment avec une contribution à la croissance de +0,5% des "BTP" et de 0,2% des industries manufacturières.

c- Le secteur tertiaire :

La VA du secteur tertiaire marchand enregistrerait une hausse de 3,1%. Les différentes composantes évolueraient comme suit : "Commerce" (+1,8%), "Transports, entrepôts et communications" (+4,7%), "Banques, assurances" (+5,2%) et "Autres services marchands"

(+2,9%). Sa contribution à la croissance du PIB serait de +0,9% en 2016.

Le PIB nominal en 2016 serait de 2.609,2 milliards de FCFA, en augmentation de 7,9% par rapport à 2015. L'indice du déflateur du PIB serait en progression de 2,7% par rapport à 2015. Le PIB nominal par habitant passerait de 339.474,4 FCFA en 2015 à 356.261,5 FCFA en 2016.

2.2.2.2 Finances publiques

Les opérations financières de l'Etat au titre des six premiers mois de 2016 comparées à celles de la même période de 2015 présentent les évolutions suivantes :

- une hausse de 16,2% des recettes totales et dons ;
- un accroissement de 17,6% des dépenses totales et prêts nets ;
- une progression de 27,1% des dépenses d'investissement ;
- un solde global base caisse de -29,8milliards de FCFA contre -12,1 milliards de FCFA un an plus tôt.

a. Recettes et dons :

Au titre des six premiers mois de 2016, les recettes totales de l'Etat (dons inclus) ont atteint 301,3 milliards de FCFA et sont en progression de 16,2% par rapport aux six premiers mois de 2015.

Les recettes (hors dons) se chiffrent à 289,5 milliards de FCFA, en hausse de 15,3% par rapport à fin juin 2015.

Les recettes fiscales s'élèvent à 267,6 milliards de FCFA, en augmentation de 17,2%. Cet accroissement est impulsé par toutes les catégories d'impôts et taxes, notamment les "Impôts sur les revenus et bénéfiques" (+38,9%) et les "taxes sur les biens et services" (+12,6%) qui se chiffrent respectivement à 73,9 milliards de FCFA et 133,4 milliards de FCFA.

Cette performance s'explique par la poursuite des réformes en matière de suivi des recettes fiscales et aux efforts soutenus de recouvrement engagés par l'OTR.

Les recouvrements fiscaux du Commissariat des impôts (CI) ont atteint 132,6 milliards de FCFA contre 109,8milliards de FCFA à fin juin 2015et représentent 51,8% des prévisions annuelles.

Les contributions indirectes recouvrées par le Commissariat des douanes et droits indirects (CDDI) à fin juin 2016 se chiffrent à 135,0 milliards de FCFA contre 118,6 milliards de FCFA à fin juin 2015.

Au titre des six premiers mois de l'année 2016, les recettes non fiscales s'élèvent à 20,7 milliards de FCFA contre 21,9 milliards de FCFA à fin juin 2015.

A fin juin 2016, les dons mobilisés s'élèvent à 11,8 milliards de FCFA contre 8,2 milliards de FCFA à fin juin 2015.

b. Dépenses et prêts nets :

Les dépenses totales de l'Etat enregistrées à la fin du premier semestre de l'année 2016 s'élèvent à 349,1 milliards de FCFA, en progression de 17,6% par rapport à la même période de 2015.

Les dépenses courantes s'établissent à 233,8 milliards de FCFA, en hausse de 14,2% par rapport à fin juin 2015. Cette évolution est imputable à la progression de 15,0% des "salaires et traitements" et de 30,3% des "autres dépenses courantes" qui s'établissent respectivement à 84,0 milliards de FCFA et 100,0 milliards de FCFA.

La hausse des dépenses de personnel est due essentiellement aux augmentations de salaire des députés à l'Assemblée Nationale et des membres des institutions de la République d'une part, et aux rappels d'avancement des agents de l'Etat recrutés dans l'éducation, la santé et la sécurité d'autre part.

Les dépenses d'investissement à fin juin 2016 s'établissent à 115,5 milliards de FCFA, en augmentation de 27,1% par rapport à la même période de l'année précédente. Cet accroissement est porté principalement par les dépenses en capital sur financement interne qui ont progressé de 41,1%.

2.2.2.3 Dette Publique

L'encours de la dette publique totale (intérieure et extérieure) est passé de 1.856,06 milliards de FCFA à fin décembre 2015 à 1.982,8 milliards de FCFA à fin septembre 2016, enregistrant une hausse de 6,8%.

A fin septembre 2016, l'encours de la dette extérieure totale se chiffre à 690,8 milliards de FCFA, représentant 34,8% du portefeuille de la dette totale. Il a baissé de 8,4 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2015, soit une régression de 1,2% en liaison notamment avec les paiements.

L'encours de la dette intérieure, à fin septembre 2016, s'élève à 1191,1 milliards de FCFA contre 1036,4 milliards de FCFA à fin décembre 2015, soit une hausse de 14,9%.

2.2.2.4 La balance commerciale

Le déficit commercial du Togo avec l'ensemble des pays partenaires, au premier semestre 2016, a atteint 287,7 milliards de FCFA contre 225,4 milliards de FCFA au premier semestre 2015, soit une aggravation de 62,3 milliards de FCFA.

Par contre, l'excédent commercial avec les Etats membres de l'UEMOA a progressé sur les six premiers mois de 2016, et s'établit à 95,8 milliards de FCFA contre 75,0 milliards de FCFA à la même période un an plus tôt.

La balance excédentaire avec les Etats membres de la CEDEAO est passée de 72,5 milliards de FCFA au premier semestre 2015 à 88,1 milliards de FCFA au premier semestre 2016.

2.2.2.5 Le Secteur Monétaire

Au terme des six premiers mois de l'année 2016, la situation monétaire comparée à celle de fin décembre 2015 est marquée par une régression de 21,8 milliards de FCFA (-1,6%) de la masse monétaire, induite par une diminution de 63,7 milliards de FCFA (-6,4%) du crédit intérieur et de 2,0 milliards de FCFA (-0,6%) des avoirs extérieurs nets.

a. Avoirs extérieurs nets

A fin juin 2016, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires du Togo sont évalués à 351,8 milliards de FCFA, à raison de 57,4 milliards de FCFA pour la Banque Centrale et 294,5 milliards de FCFA pour les banques de dépôts.

Comparativement au niveau de décembre 2015, les AEN ont baissé de 2,0 milliards de FCFA (-0,6%), en raison du repli de 96,8 milliards de FCFA (-62,8%) des AEN de la Banque Centrale, amoindrie par la hausse de 94,7 milliards de FCFA (+47,4%) de ceux des banques de dépôts.

b. Crédit intérieur

A la fin du premier semestre 2016, l'encours du crédit intérieur a baissé de 6,4% et s'établit à 932,0 milliards de FCFA. Ce repli est induit par l'amélioration de 44,5 milliards de FCFA de la Position Nette du Gouvernement et de la régression de 19,2 milliards de FCFA des crédits à l'économie.

c. Position nette du gouvernement

L'évolution par rapport à fin décembre 2015 montre une amélioration de 44,5 milliards de FCFA (-40,6%) de la PNG, qui est passée de 109,7 milliards de FCFA à 65,2 milliards de FCFA à fin juin 2016, principalement sous l'effet cumulé de :

- la progression de 31,7 milliards de FCFA des dépôts publics à la Banque Centrale ;
- l'augmentation de 5,4 milliards de FCFA des dépôts de l'Etat dans les banques ;
- l'amortissement de 6,4 milliards de FCFA au titre des concours du FMI ;
- l'amortissement de 3,0 milliards de FCFA au titre des concours adossés aux allocations de DTS ;
- la hausse de 2,9 milliards de FCFA des concours des banques à l'Etat

d. Crédits à l'économie

Les crédits à l'économie se chiffrent à 866,9 milliards de FCFA à fin juin 2016, en diminution de 19,2 milliards de FCFA (-2,2%) par rapport aux 886,1 milliards de FCFA de décembre 2015, imputable au repli des crédits à court terme (-21,3 milliards de FCFA), les crédits à moyen et long termes ayant plutôt progressé de 2,1 milliards de FCFA.

Les crédits de campagne sont passés de 0,1 milliard de FCFA à fin décembre 2015 à 0,5 milliard de FCFA à fin juin 2016.

Les crédits ordinaires régressent de 19,6 milliards de FCFA en passant de 886,0 milliards de FCFA à fin décembre 2015 à 866,4 milliards de FCFA à fin juin 2016.

La baisse des crédits bancaires a été principalement ressentie au niveau des branches « industries manufacturières » et « bâtiments et travaux publics ».

e. Masse monétaire

Comparativement à fin décembre 2015, la masse monétaire s'est contractée de 21,8 milliards de FCFA (-1,6%). Cette évolution est principalement imputable aux baisses de 8,4 milliards de FCFA (-1,6%) des dépôts en banque et de 13,1 milliards de FCFA (-5,5%) de la circulation fiduciaire.

En effet, les dépôts en banques ont régressé de 0,8% et s'élèvent à 1.053,8 milliards de FCFA. Cette baisse provient des dépôts des organismes publics qui se sont contractés de 8,4% en se fixant à 110,9 milliards de FCFA. Par contre, les dépôts des particuliers et entreprises privées se sont accrus de 0,2% par rapport à fin décembre 2015.

La circulation fiduciaire (billets et pièces hors banques) est en recul de 5,5% et s'établit à 227,4 milliards de FCFA. Le coefficient de préférence du public pour la monnaie fiduciaire (billets et pièces rapportés à la masse monétaire) s'est situé à 0,1751 à fin juin 2016, contre 0,1821 à fin décembre 2015.

Sur la période sous revue, les dépôts en CCP ont également baissé de 1,5%, passant de 17,8 milliards de FCFA à fin décembre 2015 à 17,5 milliards de FCFA six mois plus tard.

2.2.2.6 Analyse des critères du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA

a- Critères de premier rang

Solde budgétaire dons compris rapporté au PIB

Le solde budgétaire donc compris rapporté au PIB est de -6,3% en 2015 contre -3,4% en 2014. Cette détérioration du solde s'explique par la hausse plus que proportionnelle des dépenses totales et prêts nets (+25,6%) par rapport à la hausse des recettes totales (+12,8%). Le ratio « dépenses totales et prêts nets rapportées au PIB » passe de 28,3% en 2014 à 35,2% en 2015 alors que celui des recettes totales rapportées au PIB est de 25,9% en 2015 contre 24,9% en 2014. Cette contre-performance résulte du fait que le pays s'est lancé ces dernières années dans le financement des grands travaux de développement. Ce ratio serait de -2,2% en 2016 en liaison avec la hausse plus importante des recettes par rapport à l'accroissement des dépenses, grâce aux efforts continus de mobilisation des recettes.

Taux d'inflation moyen

La moyenne de l'IHPC sur l'année 2015 se chiffre à 116,1 contre 114,1 sur 2014, soit une progression de 1,8%. Cette augmentation est essentiellement due à la hausse des prix observée au niveau des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Articles d'habillement et chaussures », « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles », « Restaurants et hôtels » et « Biens et services divers » respectivement pour 5,9%, 1,0%, 1,2%, 0,9% et 1,1%.

Ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal

Le taux d'endettement est de 75,4% en 2015 contre 67,0% en 2014. Cette évolution s'explique par la prise en compte du montant de la dette des sociétés d'Etat.

b- Critères de deuxième rang

Masse salariale sur recettes fiscales

Le ratio passe de 31,3% en 2014 à 33,2% en 2015. Cette évolution s'explique par la hausse plus importante des dépenses de personnel consécutive d'une part par le rappel de salaire accordé aux agents de la santé et d'autre part à l'intégration de certains agents contractuels.

Taux de pression fiscale

Le taux de pression fiscale s'établit à 21,0% en 2015 contre 20,7% en 2014. Cette situation s'explique par la forte progression des recettes fiscales en 2015, soit 12,6% par rapport à une hausse modérée du PIB nominal due à la baisse des prix de produits vivriers et du phosphate.

2.3 Perspectives économiques du Togo en 2016

L'activité économique en 2016 évoluerait dans un environnement national marqué par la poursuite de l'exécution des projets du PNIASA. Une reprise est attendue au niveau du secteur primaire qui devrait rattraper la contraction observée en 2015. Le secteur primaire

bénéficierait des mesures de soutien du Gouvernement, notamment la mise à disposition à temps des intrants agricoles. La croissance économique du PIB réel en 2016 serait essentiellement portée par le secteur primaire.

Dans le secteur secondaire, les productions de clinker et de ciment seraient en hausse alors que le phosphate connaîtrait un repli. La performance attendue des industries extractives hors phosphate serait essentiellement portée par la production du clinker qui bénéficierait de la mise en service totale de l'usine de la société SCANTOGO. Les bâtiments et travaux publics seraient en hausse et bénéficieraient ainsi aux industries connexes, notamment les aciéries et les cimenteries.

Au niveau du secteur tertiaire, le transport terrestre serait bien orienté eu égard à la consommation élevée des produits pétroliers. L'activité de transport proviendrait également de l'Aéroport international Gnassingbé Eyadéma (AIGE) après la mise en service le 26 avril 2016 de la nouvelle aérogare avec les promesses d'arrivée très prochaine de nouvelles compagnies. Pour ce qui concerne le Port autonome de Lomé (PAL), le gouvernement prendra les mesures nécessaires en vue de desserrer les contraintes nées de l'application du règlement 14 de l'UEMOA relatif à la charge à l'essieu et qui serait cause d'un détournement de trafic au détriment du PAL.

Eu égard à ces hypothèses, le taux de croissance du PIB réel s'établirait à 5,0% en 2016 contre 5,3% en 2015. Ce tassement s'expliquerait notamment par le recul de la production de phosphate.

Du côté de l'offre

La valeur ajoutée (VA) du secteur primaire serait en hausse de 8,8% contre une baisse de 1,0% en 2015. Sa contribution à la croissance serait de 2,6% contre une contribution de -0,3% en 2015. Cette bonne performance serait liée à l'augmentation de la production agricole dont la VA s'accroîtrait de 6,6% et à la bonne tenue de l'élevage qui progresserait de 16,5%.

La VA du secteur secondaire enregistrerait une hausse de 3,4% en 2016 et sa contribution à la croissance serait de 0,7%, en liaison notamment avec une contribution à la croissance de +0,5% des "BTP" et de 0,2% des industries manufacturières.

La VA du secteur tertiaire marchand enregistrerait une hausse de 3,1%. Les différentes composantes évolueraient comme suit : "Commerce" (+1,8%), "Transports, entrepôts et communications" (+4,7%), "Banques, assurances" (+5,2%) et "Autres services marchands" (+2,9%). Sa contribution à la croissance du PIB serait de +0,9% en 2016.

Du côté de la demande

En 2016, la croissance du PIB réel serait de 5,0%. Au niveau de la demande globale en 2016, la croissance serait essentiellement tirée par la consommation finale des ménages et les échanges extérieurs. La consommation des ménages aurait bénéficié d'une amélioration des revenus réels à la faveur des baisses de prix des produits pétroliers décidées par le Gouvernement.

La consommation finale globale à prix courant en 2016 se chiffrerait à 2.533,9 milliards de FCFA contre 2.335,2 milliards de FCFA en 2015, soit une progression de 8,5%. Elle représenterait 97,1% du PIB contre 96,6% en 2015 impulsée par la consommation privée qui représenterait 82,8% du PIB. La part de la consommation publique dans le PIB serait de 14,3% contre 15,9% en 2015.

La Formation brute de capital fixe (FBCF) totale enregistrerait une baisse de 3,0% par rapport à son niveau de 2015 et se chiffre à 599,2 milliards de FCFA. Cette baisse s'expliquerait par la FBCF publique qui régresserait de 21,1%. La part relative de la FBCF privée passerait de 14,0% en 2015 à 14,6% en 2016. Le taux d'investissement se situerait à 22,8% en 2016 contre 25,9% en 2015, en liaison avec la fin de certains grands travaux financés par le Gouvernement.

Au niveau des échanges extérieurs, les exportations de biens et services enregistreraient une hausse de 2,3% et passeraient de 1.089,7 milliards de FCFA en 2015 à 1.114,4 milliards de FCFA en 2016. Les importations s'établiraient à 1.634,4 milliards de FCFA en 2016 tout comme en 2015.

La demande intérieure représenterait 119,9% du PIB en 2016 contre 122,5% en 2015. Les échanges extérieurs seraient marqués par une diminution de la propension moyenne à exporter les biens en 2016 par rapport à 2015. En ce qui concerne la propension moyenne à importer, elle passerait de 67,6% en 2015 à 62,6% en 2016.

Le PIB nominal en 2016 serait de 2.609,2 milliards de FCFA, en augmentation de 7,9% par rapport à 2015. L'indice du déflateur du PIB serait en progression de 2,7% par rapport à 2015. Le PIB nominal par habitant passerait de 339.474,4 FCFA en 2015 à 356.261,5 FCFA en 2016.

2.4 Le Ministère de l'Economie et des Finances

Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) est chargé de l'orientation générale de la politique économique, financière, de la gestion du patrimoine de l'Etat et le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers via le Secrétariat Permanent chargé des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers (SP-PRPF).

C'est dans ce cadre que d'importantes réformes ont été menées au MEF et qui ont permis d'assainir les finances publiques notamment en matière de la maîtrise des dépenses et de l'augmentation des recettes dans toutes les régies financières.

Il comprend :

- le Cabinet du Ministre
- le Secrétariat Général
- la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
- la Direction de l'Economie

- la Direction des Finances
- la Direction du Budget
- la Direction du Contrôle Financier
- la Direction du Matériel et du Transit
- la Direction du Garage Central Administratif
- la Direction des Assurances
- La Direction des Affaires Communes
- la Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Épargne et de Crédit en abrégé « CAS/IMEC ».

Sont rattachées au Ministère de l'Economie et des Finances, l'Office Togolaise des Recettes (OTR), la Loterie Nationale Togolaise (LONATO), la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI), l'Union Togolaise de Banques (UTB), l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement (ANPGF) et la Caisse de Retraites du Togo (CRT).

Le cabinet du ministre

Le cabinet du ministre comprend un Directeur de cabinet, un attaché de cabinet, des conseillers et le secrétariat particulier.

Le SP- PRPF

Le SP-PRPF a été créé par décret le 15 février 2008 pour conduire les réformes au Togo. Il a une mission horizontale travaillant avec tous les départements ministériels et toutes les institutions de l'Etat. Le Secrétariat Permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers est chargé :

- de coordonner la mise en œuvre et le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers, notamment ceux inscrits dans les conventions signées avec les institutions de Bretton Woods et les autres partenaires techniques et financiers;
- d'exploiter, d'analyser et de diffuser l'ensemble des données et informations nécessaires au suivi des politiques de réformes et des programmes financiers.

Le Secrétariat Général du MEF

Le Secrétariat Général coordonne tous les services du ministère et centralise toutes les actions des directions du MEF.

2.4.1. La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est composée des services centraux et des services déconcentrés. Elle a pour attributions :

- d'élaborer en rapport avec les services compétents du ministère chargé des finances les règles de la comptabilité publique, les plans comptables de l'Etat ;
- de concourir à l'élaboration de la politique budgétaire, monétaire, économique et financière de l'Etat. Elle exerce, dans le cadre général de ses attributions, toutes les actions de contrôle et de surveillance nécessaires à la sauvegarde des intérêts du Trésor Public ;
- de veiller à la régularisation des opérations pour lesquelles il a été réquisitionné par le Ministre chargé des Finances, ainsi qu'à l'approvisionnement, par des dotations budgétaires, des comptes particuliers ou spéciaux ouverts dans les livres du Trésor. Tout ceci en liaison avec le Directeur chargé du budget ;
- de négocier des termes financiers des emprunts de l'Etat ou des personnes morales de droit public ;
- de procéder au suivi administratif des marchés de l'Etat et des marchés bénéficiant du concours financier ou de la garantie de l'Etat ;
- de suivre la gestion des fonds d'emprunt ;
- de procéder au suivi de la gestion de la dette avalisée et de la dette rétrocédée ;
- de suivre la gestion de la dette intérieure ;
- de procéder au suivi de la régularité des dépenses des projets cofinancés ou entièrement financés sur ressources extérieures.

2.4.2 La Direction de l'Economie

La Direction de l'Economie comprend quatre (04) divisions :

- la division des affaires économiques ;
- la division de la prévision ;
- la division des relations économiques et financières ;
- la division des services généraux et de l'information.

2.4.3 La Direction du Budget

Les attributions de la Direction du Budget se regroupent en quatre (04) grandes catégories :

- préparation du budget de l'Etat et suivi de son exécution ;
- recherche d'une meilleure utilisation des moyens au niveau de la décision de la gestion ;
- étude de toutes les questions générales ou particulières et de tous les textes et projets susceptibles d'avoir une répercussion directe ou indirecte sur les finances publiques, notamment en ce qui concerne la réglementation du personnel (mesures salariales, restructuration des services), la législation sociale et politiques sectorielles (agriculture, transport, énergie, industrie en particulier) ;
- tutelle financière des collectivités locales, des établissements autonomes, des entreprises et sociétés nationales etc., étude et adoption des contributions aux budgets des organisations internationales.

Les attributions énumérées ci-dessus sont mises en œuvre au sein de la Division Budget de l'Etat, de la Division Budget des collectivités locales et des finances internationales, de la Division Etudes Budgétaires et de la Division Entreprises Nationales et organismes Autonomes.

2.4.4 La Direction des Finances

La Direction des Finances est organisée en cinq (5) divisions :

- la Division Administrative et des Etudes ;
- la Division Dépenses de Personnel ;
- la Division Dépenses de Matériel et dépenses diverses ;
- la Division des Recettes ;
- la Division de la Comptabilité.

2.4.5 La Direction du Contrôle Financier

La Direction du Contrôle Financier est composée de trois (03) divisions que sont :

- la Division des Etudes ;
- la Division Comptabilité ;
- la Division des Services Communs.

2.4.6 La Direction du Garage Central Administratif et des Permis de Conduire

La Direction du Garage Central Administratif et des Permis de Conduire est composée de trois (03) divisions :

- la Division administrative et gestion du parc ;
- la Division technique ;
- la Division des Permis de conduire.

2.4.7 La Direction du Matériel et du Transit

La Direction du matériel et du Transit est composée de trois (03) divisions.

- la Division administrative ;
- la Division Technique ;
- la Division des Transports.

2.4.8 La Direction des Assurances

Elle a en charge quatre divisions suivantes :

- la Division de la Réglementation ;
- la Division des Marchés de l'Assurance ;
- la Division de la Statistique – Enquête et Etudes ;
- la Division des Services Communs.

2.4.9 La Direction des Affaires Communes

La Direction des Affaires Communes comprend une Division. Cette Division est chargée de la gestion du Centre Administratif des services Economiques et Financiers (CASEF) appelée Division de la Gestion du CASEF.

2.4.10 La Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Épargne et de Crédit en abrégé «CAS/IMEC»

Les membres de la cellule portent le titre d'inspecteurs contrôleurs.

Elle est chargée :

- d'exercer la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances sur les structures mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit ;
- de contribuer à la création d'un environnement favorable à l'émergence et au développement de réseaux mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit ;
- de coordonner et d'harmoniser les actions des différents intervenants sur le terrain ;
- de concevoir et d'exécuter un programme d'information et de sensibilisation ;
- d'organiser la collecte, le traitement et la diffusion des informations statistiques concernant l'ensemble du système ;
- d'établir, dans le cadre de ses contrôles, des rapports périodiques dans lesquels elle informe le Ministre de l'Economie et des Finances des infractions à la réglementation sur les institutions afin que des sanctions soient prises.

2.5 - L'Office Togolaise des Recettes (OTR)

1- Le Commissariat des Impôts

Le Commissariat des impôts est la structure de l'OTR chargée de la gestion de la fiscalité intérieure. A ce titre, il a principalement pour mission de :

- ▶ proposer des projets des lois fiscales ou de décrets pour la modification de la législation fiscale ;
- ▶ coordonner l'élaboration et/ou la mise à jour des manuels de procédures du Commissariat des Impôts ;
- ▶ coordonner et superviser la planification stratégique et opérationnelle des activités du Commissariat des impôts ;
- ▶ coordonner et superviser l'élaboration des prévisions mensuelles, trimestrielles et annuelles des recettes des impôts ;
- ▶ s'assurer que les plans de vérification et du contrôle fiscal ont été préparés sur la base d'une analyse des risques et superviser la mise en œuvre de ces plans ;

- ▶ coordonner et superviser l'identification, l'immatriculation des contribuables et maintenir la base des données afférentes ;
- ▶ assurer une gestion efficace des comptes courants fiscaux des contribuables et coordonner le recouvrement des impôts et taxes sur toute l'étendue du territoire;
- ▶ fournir des données statistiques au Commissaire Général sur les recettes fiscales sur une base mensuelle et annuelle ;
- ▶ évaluer et améliorer les performances du Commissariat matière de :
 - collecte des droits et taxes fiscales ;
 - collecte des arriérés dus à l'État ;
 - éradication des opérations frauduleuses et la corruption.

Au-delà de tout ceci, les missions phares du commissariat des Impôts sont entre autres :

- 1- mieux servir l'utilisateur ;
2. rechercher la matière imposable, relancer et imposer les défaillants ;
3. la gestion des déclarations.

Il comprend les directions de conception et de production ou de services opérationnels :

a) Les directions de conception

Elles sont au nombre de deux : la direction de la législation fiscale et du contentieux et la direction du contrôle fiscal.

(i) - Direction de la Législation Fiscale et du Contentieux (DLFC)

La Direction de la Législation Fiscale et du Contentieux comprend :

- La Division de la législation fiscale ;
- La Division du contentieux.

(ii)- Direction du Contrôle Fiscal

La Direction du contrôle fiscal comprend :

- La Division de la programmation, de suivi et de l'analyse des risques;
- La Division des recouvrements et des enquêtes.

b) Les Directions de production ou services opérationnels

Elles comprennent : la direction des grandes entreprises, la direction des moyennes entreprises, la direction des impôts du golfe et la direction régionale des impôts. Les directions des grandes entreprises et des moyennes entreprises ont sous elles trois divisions; une division gestion des déclarations, une division chargée du contrôle et une division en charge du recouvrement.

(iii) - Direction des Grandes Entreprises (DGE)

La Direction des Grandes Entreprises a pour mission de gérer et de contrôler l'assiette ainsi que le recouvrement des impôts dus par les grandes entreprises. Elle comprend :

- Division de la gestion des déclarations ;
- Division de la vérification des impôts ;
- Division de recouvrement.

(iv) - Direction des Moyennes Entreprises (DME) :

- Division de la gestion des déclarations ;
- Division de la vérification des impôts ;
- Division de vérification des impôts des moyennes entreprises.

(v) - Direction des Impôts du Golfe : elle est composée de :

- Division des Impôts du Sud-Ouest (Grand marché) ;
- Division des Impôts du Nord-Ouest (Casablanca) ;
- Division des Impôts du Sud-Est (Bè Château & Port et Baguida) ;
- Division des Impôts du Nord Est (Nukafu) ;
- Division des Impôts - Agoe (Agoè Lycée) ;
- Division des Impôts - Adidogome (Adidogomé).

(vi) Direction Régionale des Impôts : elle est subdivisée en :

- Division régionale des Savanes ;
- Division régionale de Kara ;
- Division régionale de Centrale ;
- Division régionale –Plateau ;
- Division régionale- Maritime.

2) Le Commissariat des Douanes et Droits Indirects (CDDI)

Il a pour mission de :

- faire appliquer le Code des Douanes et la législation tarifaire de l'UEMOA et tenir informé le Comité de Direction sur leurs conséquences au niveau des opérations du commerce extérieur ;
- coordonner l'élaboration et/ou la mise à jour des manuels de procédures du Commissariat ;
- coordonner et superviser la planification stratégique et opérationnelle des activités du Commissariat, ainsi que l'élaboration des prévisions mensuelles, trimestrielles et annuelles des recettes des douanières ;
- coordonner et superviser les activités de transit douanier et s'assurer que le plan de vérification post-dédouanement est préparé et mis en œuvre sur la base d'une analyse des risques ;
- assurer les tâches quotidiennes de gestion et d'administration des directions relevant du commissariat ;
- veiller à ce que les Directeurs soient informés sur les questions de politique ou stratégie susceptible d'affecter leurs procédures opérationnelles normales ;
- évaluer et améliorer les performances du Commissariat en matière de:
 - collecte des droits et taxes de douanes ;
 - collecte des arriérés dus à l'État ;
 - éradication des opérations frauduleuses et pratiques malhonnêtes.
 - Préparer et transmettre au Commissaire Général les rapports hebdomadaires, mensuels, trimestriels et annuels sur les recettes collectées et sur toutes les activités opérationnelles du Commissariat.

Le Bureau du Commissaire des Douanes et droits Indirects et les directions se composent comme suit :

1. Le Bureau

- l'Assistant administratif ;
- la Secrétaire ;
- le service chargé des programmes, procédures et suivi.

2. Les directions

- la direction des opérations douanières du Golfe ;
- la direction des opérations douanières régionales ;
- la direction des études et de la législation ;
- la direction des renseignements et lutte contre la fraude.

ANNEXE

Liste des directions nationales de la BCEAO

**DIRECTION NATIONALE POUR LE
BENIN**

Cotonou, Avenue Jean-Paul II
01 BP 325 RP
Téléphone : (229) 21 31 24 66 / 21 31 37 82
Télex : 5211 BCEAO COTONOU
Téléfax : (229) 21 31 24 65

**DIRECTION NATIONALE POUR LE
BURKINA**

Ouagadougou, Avenue Gamal Abdel
Nasser
BP 356
Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17
Télex : 5205 BCEAO BF
Téléfax : (226) 50 31 01 22

**DIRECTION NATIONALE POUR LA COTE
D'IVOIRE**

Abidjan, Angle Bd Botreau-Roussel,
Avenue Delafosse
01 BP 1769 ABIDJAN 01
Téléphone : (225) 20 20 84 00 / 20 20 85 00
Télex : BC ABJ CI 23474 - 23761 - 23607
Téléfax : (225) 20 22 28 52 / 20 22 00 40

**DIRECTION NATIONALE POUR LA
GUINEE BISSAU**

Bissau, Avenue Amilcar CABRAL
BP 38
Téléphone : (245) 21 55 48 / 21 41 73
Télex : 289 BCGB 1
Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21

DIRECTION NATIONALE POUR LE MALI

Bamako, Boulevard du 22 octobre 1946
BP 206
Téléphone : (223) 270 02 00 / 222 54 06
Télex : 2574 BCEAO BAMAKO
Téléfax : (223) 222 47 86

DIRECTION NATIONALE POUR LE NIGER

Niamey, Rue de l'Uranium
BP 487
Téléphone : (227) 72 33 30 / 40
Télex : BCEAO 5218 NI
Téléfax : (227) 73 47 43

**DIRECTION NATIONALE POUR LE
SENEGAL**

Dakar, Bd du Général de Gaulle x Triangle
Sud
BP 3159
Téléphone : (221) 889 45 45 / 823 53 84
Télex : BCEAO SG 21839
Téléfax : (221) 823 57 57

DIRECTION NATIONALE POUR LE TOGO

Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA
BP 120
Téléphone : (228) 22 23 50 00
Télex : 5216 BCEAO TO
Téléfax : (228) 22 23 50 50